

## **AFB : UN PROJET REFUSE A L'UNANIMITE DES O.S.**

Le projet de loi de l'AFB a fait l'objet d'une consultation au CTM après seulement 2 réunions en groupe d'échange.

L'examen de ce texte à été l'occasion de débats nourris et pas moins de 30 amendements ont été proposés par les organisations syndicales.

L'administration n'a pas voulu tenir compte de nos souhaits.

En conséquence, toutes les O.S. représentatives (Unsa, CGT/FSU, CFDT, FO) ont voté contre ce projet de texte.

L'administration réunit à nouveau le CTM le 08 janvier 2014.

Considérant la non prise en compte de nos propositions d'amendements, nous sommes en discussion avec les autres organisations syndicales pour boycotter ce CTM.



## **AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE**

### **DECLARATION LIMINAIRE AU COMITE TECHNIQUE**

#### **MINISTERIEL DU 19 DECEMBRE 2013**

Monsieur le Président,

Mesdames, Messieurs,

Le 14 septembre 2012, lors de son discours d'ouverture de la conférence environnementale, le Président de la république a annoncé sa décision de créer une Agence Française de la Biodiversité (AFB). Il a ainsi souhaité que la stratégie nationale pour la biodiversité se traduise par des actes concrets.

Le Premier ministre a donc déclaré, dans son discours de clôture, que cette agence française pour la biodiversité serait créée à l'occasion de la loi cadre sur la biodiversité qui devait voir le jour en 2013.

C'est ainsi que Delphine BATHO, alors ministre de l'écologie, avait chargé Messieurs JM MICHEL et Bernard CHEVASSUS-AU-LOUIS d'une mission de préfiguration de cette future agence.

Les 2 rapporteurs se sont donc mis à la tâche et ont produit 2 rapports.

Le 1<sup>er</sup> édité en février 2013, dresse les premiers contours de ce que pourrait être l'AFB avec :

- une analyse des missions que pourrait porter l'agence :

- Connaissance
- 
- Expertise
- 
- Formation
- 
- Education et sensibilisation
- 
- Veille et prospective
- 
- Recherche
- 
- 

- des propositions de périmètre, d'organisation et de financement, avec des interrogations sur la **déclinaison territoriale de l'agence**, à l'instar de l'ADEME, que le Président de la République a cité en exemple lors de la conférence environnementale.

Le premier rapport semblait animé par une réelle ambition de faire de l'AFB un outil solide et structuré au service des politiques de biodiversité sur l'ensemble de notre territoire.

Le second rapport, livré en avril par les mêmes auteurs, est beaucoup plus timoré. **Le périmètre de l'agence pose question.** D'une part, il écarte l'ONCFS, qui est pourtant un établissement majeur dans la connaissance et la gestion de la faune sauvage et des milieux terrestres. D'autre part, des incertitudes planent sur l'intégration dans l'agence du Service du Patrimoine Naturel du MNHN, qui exerce pourtant la responsabilité scientifique des inventaires naturalistes pour le compte de l'État en vertu de l'article

L. 411-5 du code de l'environnement. Ces deux paramètres affaiblissent considérablement la future agence.

**Des incohérences apparaissent également dans la définition des missions de l'AFB.** Dans le premier rapport, les préfigurateurs souhaitaient exclure du champ d'action les missions de police de l'environnement, pour des raisons évidentes de cohérence : l'Agence connaîtrait des difficultés d'appui et de mobilisation de partenaires territoriaux si elle était également autorité de contrôle ou de régulation administrative. Or, dans le projet de loi que vous soumettez aujourd'hui à notre avis, la rédaction de l'article 131-9 point n°12 précise que l'AFB intervient en appui à l'exercice des missions de police administrative et judiciaire et surtout que les agents chargés de missions de police apportent leurs concours au Préfet et au Parquet.



Pour l'UNSA, cette rédaction indique clairement que ces agents n'auront plus pour missions prioritaires les missions de contrôle qu'ils exercent aujourd'hui dans les domaines de l'eau et de la biodiversité.

Nous considérons qu'il s'agit ici d'un **démantèlement des missions de police de l'eau** qu'avaient à titre de charge essentielle les agents techniques et techniciens de l'environnement affectés à l'ONEMA. Vous allez porter un coup sérieux à la nécessité de contrôle dans ce domaine sensible de l'eau au détriment de la demande de nos concitoyens et des directives européennes en matière de protection de l'eau.

De plus, l'intégration de l'ensemble des personnels ONEMA dans l'AFB signifie que celle-ci exercera des missions de police de l'environnement sur l'eau, mais pas sur la faune terrestre car l'ONCFS est exclue. **Où est la cohérence ?** Doit-on en conclure que le Gouvernement cède à des intérêts particuliers (celui des chasseurs, qui ont obtenu la mise à l'écart de l'ONCFS) et qu'il récupère les crédits de l'ONEMA pour mettre en place l'AFB ?

Nous attendons aussi des éléments sur **l'impact de la création de l'agence sur l'organisation de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité et des services de DREAL en charge de la protection des milieux naturels** car le rapport est curieusement peu loquace sur le sujet.

Sur le point du statut des personnels non titulaires, nous nous satisfaisons de l'article 6 qui prend en compte la revendication des personnels de l'ONCFS qui sont en mouvement social pour obtenir l'évolution de leur statut.

Plus largement, sur le point des fonctionnaires de l'environnement, nous sommes particulièrement insatisfaits du traitement que vous leur infligez. En effet, les Techniciens de l'environnement sont dans le dernier Corps du ministère à ne pas avoir intégré le NES. Ne nous dites pas que vous attendez une réunion pour définir s'il y a fusion ou pas, ça fait des mois que vous nous chantez le même refrain, ça suffit. Nos ministères sont les dinosaures du NES.

Quant aux agents techniques de l'environnement, nous attendons toujours l'application des promesses des ministres successifs pour la transformation de 150 postes en catégorie B.

Notre fédération demande donc ici **l'engagement du Ministère pour que les problèmes statutaires des non titulaires et des fonctionnaires soient réglés au plus tard à**

## la publication de la loi Biodiversité.

Il reste enfin la question des moyens financiers qui seront alloués à cette agence, sachant que les politiques de biodiversité portées par le programme 113 font partie de celles qui subissent les plus sévères rabots depuis cette année. En effet, le coup porté au budget consacré à la biodiversité en 2013 est rude : il s'agit d'un recul sans précédent et d'une ampleur extraordinaire, qui traduit le faible intérêt porté à ces politiques au plus haut sommet de l'Etat.

Depuis 15 ans, notre fédération milite pour la création d'une institution qui aurait rassemblé l'ensemble des acteurs œuvrant en faveur de l'eau et de la biodiversité. **Dans ce contexte et compte tenu des premières orientations de l'agence, l'UNSA doute de l'ambition affichée dans la création de l'AFB car le projet que vous nous présentez est inachevé et nous ne pouvons l'accepter.**

Pour préserver l'avenir, notre fédération exige également que le Conseil d'administration comporte plusieurs représentants des personnels.

Pour conclure, Monsieur le président, nous attendons un nouvel élan pour l'Agence Française pour la Biodiversité, pilier de la mise en œuvre de la stratégie nationale de la biodiversité. Nous ne rejetons pas la création d'une agence de la biodiversité mais le projet présenté n'est pas à la hauteur de nos ambitions. Trop d'incertitudes, de manque d'engagement, d'irrespect des personnels nous sont présentées aujourd'hui. Nous appelons de nos vœux à une vraie évolution du projet, dans un souci de cohérence et dans le respect du dialogue social constructif.

Nous vous remercions, Monsieur le président, de votre attention.



Pour tous renseignements, n'hésitez pas à nous contacter !!!

### Secrétaire général

Eric GOURDIN  
06-08-57-72-62  
unsa.ecologie@orange.fr

### Secrétaire national

Aurélien LEDUC  
06-27-02-55-41

Site internet

[www.unsa-ecologie.fr](http://www.unsa-ecologie.fr)

## POURQUOI ADHERER A L'UNSA-ECOLOGIE ?

L'UNSA-Ecologie a pour objectif la défense de l'ensemble des personnels des établissements publics, qu'ils soient contractuels ou fonctionnaires en dénonçant les dérives de l'Administration vis-à-vis des droits des agents. L'UNSA-Ecologie milite pour la mise en place d'un **Corps de l'Environnement intégrant une véritable Police de l'environnement et valorisant ses missions techniques d'intérêt patrimonial.**

Pour cette raison, notre OS est présente dans **tous les groupes de travail.**

L'UNSA est force de propositions. Il n'est pas question de laisser l'administration décider seule de notre avenir.

**+fort l'Unsa!**



**APPEL A COTISATION — Tous ensemble plus forts !!!**

**Cotisation UNSA-Ecologie : 0,34 Euro x INM au 1er janvier 2013**

(à savoir : 66,6% déductible des impôts)



Le bulletin de cotisation pour les nouveaux adhérents se trouve sur : [www.unsa-ecologie.fr](http://www.unsa-ecologie.fr)